



secrétariat :
3516 avenue Du Parc
Montréal (Québec), H2X 2H7
Tél. : (514) 524-2226
Télec. : (514) 524-7610
Courriel : masse@lemasse.org

À l'attention du directeur de l'information :

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Semaine nationale des chômeurs et des chômeuses : Pour la fin des disparités régionales et le rétablissement d'un régime universel.

Montréal, 22 octobre 2007 - À l'occasion de la semaine nationale des chômeurs et des chômeuses, les groupes membres du Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi (MASSE) dénoncent l'aspect discriminatoire du régime d'assurance-chômage et rappellent l'importance de l'établissement d'un critère unique d'admissibilité de 350 heures.

Jusqu'en 1990, près de 75 % des travailleurs et des travailleuses se retrouvant sans-emploi pouvaient espérer recevoir un chèque de prestation. À l'heure actuelle, ce sont moins de 50% de ces mêmes travailleurs et travailleuses qui encaisseront un chèque de prestation en cas de chômage.

L'aberration ne s'arrête pas là! En effet, alors que les « bons chômeurs et les bonnes chômeuses » toucheront une maigre prestation correspondant à seulement 55% de leur salaire, le tout dépend encore de leur lieu de résidence.

Il faut savoir que le Canada pouvait prétendre à un régime d'assurance-chômage universel avant l'adoption de la norme variable d'admissibilité il y a de cela une trentaine d'année. À la suite du retrait du financement fédéral de la caisse en 1990 et face à un besoin criant de combler le déficit conséquemment accumulé, le gouvernement libéral de Jean Chrétien vint définitivement mettre un terme à l'universalité du régime par l'adoption de deux nouvelles notions : le dénominateur minimal et la période de base.

Ces deux nouvelles mesures eurent pour effet de diminuer substantiellement le montant des prestations selon le taux de chômage régional et de faire en sorte que le nombre de semaines de prestation payables varient également selon le lieu de résidence. Cette méthode de calcul mène inévitablement à d'invraisemblables situations.

Le lieu de résidence d'une travailleuse pourrait faire en sorte qu'elle perde jusqu'à 100\$ de prestation par semaine et ce pour une période de prestation plus courte, comparativement à une collègue occupant le même emploi au même salaire mais résidant dans une autre municipalité à moins de 35 kilomètres de distance. Pourtant, ces deux travailleuses cotisent au même régime et au même taux!

« De telles situations sont inacceptables! Il ne peut y avoir autant de régime d'assurance-chômage qu'il n'y a de régions économiques au Québec. La couverture du régime d'assurance-maladie ou encore celle du régime de pension varie-t-elle en fonction de notre lieu de résidence? Bien sûr que



secrétariat :
3516 avenue Du Parc
Montréal (Québec), H2X 2H7
Tél. : (514) 524-2226
Télec. : (514) 524-7610
Courriel : masse@lemasse.org

non! Alors pourquoi en serait-il autrement à l'assurance-chômage » affirme Hugo Desgagné, coordonnateur du regroupement.

Le Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi exige du gouvernement fédéral qu'il mette un terme à ces discriminations et qu'il rétablisse un régime d'assurance-chômage universel. Ceci passe par l'établissement d'un seul critère d'admissibilité de 350 heures assortis d'un minimum de 35 semaines de prestation.

Tout au long de la semaine, les groupes membres du MASSE, répartis un peu partout sur le territoire québécois, tiendront une série d'actions régionales pour souligner leur mécontentement face à la situation actuelle.

Le MASSE est le plus important regroupement de défense des droits des chômeuses et des chômeurs au Québec. Les groupes membres luttent pour le rétablissement d'un régime d'assurance-chômage juste et universel.

Les groupes membres orientent leurs actions autour de quatre revendications principales :

*Un seul critère d'admissibilité de **350 heures**
Un minimum de **35 semaines** de prestations
Un taux de prestation d'au moins **60%**
Aucune exclusion de plus de **6 semaines***

- 30 -

Source :
Hugo Desgagné
Coordonnateur du Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi
Téléphone : 514.524.2226 Cellulaire : 514.432.1395